



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Sollicitation par défi pour une offre à commandes (SPDOC) - Initiale

Pour les Services de sécurité basés sur l'infonuagique (SSI)

N° de l'invitation	CSS092421B	Date	29 Mars, 2022
--------------------	------------	------	---------------

N° de dossier GCdocs	101691102	Modification numéro 4
----------------------	-----------	-----------------------

Bureau de diffusion	Services Partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5		
Responsable de l'offre à commandes (Responsable de l'offre à commandes est la personne désignée par ce titre dans la sollicitation, ou dans un avis aux offrants, pour agir comme « point de contact » du Canada pour tous les aspects du processus de sollicitation.)	Titre	Christopher Bromfield	
	N° de téléphone:	(343) 550-3959	
	Adresse de courriel	christopher.bromfield@ssc-spc.gc.ca	
Dates et heures de clôtures 1. Invitation à la présélection des solutions (fermeture 1) 2. Clôture de la sollicitation - ÉL/FÉO (fermeture 2) 3. Clôture de la sollicitation – Revendeurs (fermeture 3)	1. 4 avril 2022 à 15 h 2. (À déterminer) à 15 h 3. 30 juin 2022 à 15 h		
Adresse électronique pour la présentation des offres	christopher.bromfield@ssc-spc.gc.ca		
Fuseau horaire	HAE		
Destination des biens/services	Voir ci-inclus		
Nom et adresse du fournisseur ou de l'entreprise	Numéro de téléphone:		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entreprise	Nom/Titre		
	Signature		Date



SPDOC – Initiale pour le SSI : Invitation à qualifier les solutions

Objectif du processus de présélection

L'objectif du processus de présélection est de qualifier et de classer les solutions FÉO en fonction d'un ensemble de critères obligatoires et notés qui permettront au Canada de classer les solutions les mieux notées. Les FÉO des solutions préqualifiées les mieux notées seront invités à signer un contrat pour la preuve de concept afin que le Canada puisse travailler avec les FÉO pour s'assurer que leur solution préqualifiée répond aux exigences viables minimales et afin de comparer les solutions préqualifiées les unes aux autres afin de sélectionner les solutions étant les mieux adaptées. Le résultat de ce processus est un ensemble de Solutions Qualifiées.

Une fois les solutions qualifiées, le Canada procédera à la qualification des offrants (FÉO et revendeurs) pour chaque solution qualifiée et attribuera des offres à commandes à ceux qui se qualifieront. Par la suite, le Canada sélectionnera les offrants de solution qualifiée pour le déploiement.

Modification numéro 4

1. Modification à la SECTION 3 – INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION DE L'OFFRE

INSÉRER :

3.1 Soumission de documents écrits par les offrants

Les offrants sont tenus de soumettre des documents écrits à l'étape suivante :

- a) Étape 4B - Invitation à la présélection des solutions (Fermeture de la sollicitation 1) (Voir 3.1.1)

3.1.1 SPDOC Initiale - Invitation à la présélection des solutions (clôture de la sollicitation 1)

Les offrants FÉO doivent remplir et soumettre le Tableau 1 : certifications, le Tableau 2 : Exigences obligatoires et le Tableau 3 : Critères notés - Réponses écrites, en utilisant les tableaux de présélection des solutions (Annexe A). Les tableaux doivent être reçus au plus tard à la date et à l'heure de clôture de l'offre de la SPDOC identifiée sur la page couverture de la sollicitation.

INSÉRER :

3.2 Soumission électronique des offres par courrier électronique

Soumission électronique des offres par courriel

Tous les offrants doivent soumettre leurs offres par courriel avant la ou les dates de clôture des offres à l'adresse courriel indiquée sur la page de couverture de la sollicitation en tant qu'« adresse courriel pour la soumission des offres ».

La soumission électronique des offres est obligatoire.

- a) Soumission par courriel : Tous les offrants doivent soumettre leurs offres par courriel, tel qu'indiqué dans cette section.



- b) Soumissions non autorisées après la clôture de l'offre : seuls les courriels reçus à l'adresse courriel pour soumettre des offres avant la clôture de l'offre seront considérés comme faisant partie de l'offre.
- c) Format des documents d'offre/pièces jointes aux courriels : les offrants peuvent soumettre des offres dans l'un des formats approuvés suivants :
 - i) pièces jointes PDF ; et
 - ii) des documents pouvant être ouverts avec Microsoft Word ou Microsoft Excel.

Les offrants qui soumettent des offres dans d'autres formats le font à leurs propres risques, car le Canada pourrait ne pas être en mesure de les lire.

- d) Taille du courriel : les offrants doivent s'assurer qu'ils soumettent leur offre dans plusieurs courriels si un seul courriel, y compris les pièces jointes, dépasse 10 Mo.
- e) Titre du courriel : Les offrants sont priés d'inclure le numéro de sollicitation identifié sur la page couverture de la sollicitation à la ligne « objet » de chaque courriel faisant partie de leur offre.
- f) Titre du courriel pour des courriels multiples : les offrants qui soumettent leur offre dans plusieurs courriels sont priés d'indiquer le numéro du courriel et le nombre total de courriels qui englobent l'ensemble de l'offre des offrants dans la ligne "objet" de chaque courriel faisant partie de leur soumission (par exemple : "courriel 1 de 5").
- g) Heure de réception : tous les courriels reçus à l'adresse courriel de soumission des offres indiquant une heure de "réception" avant la clôture de l'offre seront considérés comme ayant été reçus en temps opportuns. En cas de différend concernant l'heure à laquelle un courriel est arrivé à SPC et l'heure à laquelle l'offre est reçue par SPC seront déterminés :
 - i) par l'horodatage de livraison reçu par l'offre si l'offrant a activé la notification d'état de livraison pour le courriel envoyé conformément à la RFC 1891 établie par « l'Internet Engineering Steering Group » (extension de service SMTP pour la notification d'état de livraison) ; ou
 - ii) si l'offrant n'a pas activé l'avis d'état de livraison pour le courriel envoyé, conformément à l'horodatage sur les en-têtes SMTP indiquant l'heure de la première arrivée sur un serveur utilisé pour fournir au gouvernement du Canada des services de courriels.
- h) Disponibilité du point de contact (PDC) : Au cours des 4 heures précédant la clôture de l'offre, un représentant de SPC surveillera l'adresse courriel destinée à la soumissions des offres et sera disponible par téléphone au numéro de téléphone du PDC indiqué sur la page de couverture de la sollicitation (bien que le représentant SPC peut ne soit pas le PDC). Si l'offrant éprouve des difficultés à transmettre le courriel à l'adresse courriel pour soumettre des offres, l'offrant doit contacter SPC immédiatement aux coordonnées du PDC fournies sur la page couverture de la sollicitation.
- i) Accusé de réception par courriel de la part SPC : le jour de la clôture de l'offre, un représentant de SPC enverra un courriel accusant réception de chaque offre (et de chaque courriel faisant partie de cette offre, si plusieurs courriels sont reçus) qui ont été reçue par la clôture de l'offre à l'adresse courriel de SPC pour soumettre des offres.
- j) Offres par courriel retardé : SPC acceptera une offre par courriel reçue dans les premières 24 heures après la clôture de l'offre seulement si l'offrant peut démontrer que tout retard dans la livraison du courriel à l'adresse courriel de SPC pour la soumission des offres est dû aux systèmes



du Canada. Les offres reçues par courriel plus de 24 heures après la clôture de l'offre ne seront en aucun cas acceptées. Par conséquent, les offrants qui ont essayé de soumettre une offre, mais qui n'ont pas reçu de courriel accusant réception de SPC doivent contacter le PDC afin qu'ils puissent déterminer si l'offre est arrivée en temps ou non à l'adresse courriel de SPC pour la soumission des offres.

- k) Responsabilité pour les problèmes techniques : En présentant une offre, l'offrant confirme qu'il convient que le Canada n'est pas responsable :
- i) tout problème technique rencontré par l'offrant lors de la soumission de son offre, y compris les courriels qui n'arrivent pas parce qu'ils dépassent la taille maximale de 10 Mo des courriels ou y compris les courriels ou les pièces jointes qui sont rejetés ou mis en quarantaines parce qu'ils contiennent des logiciels malveillants ou d'autres codes qui sont filtrés par SPC pour des raisons de sécurité ; ou
 - ii) tout problème technique qui empêche SPC d'ouvrir les pièces jointes des courriels. Par exemple, si une pièce jointe est corrompue ou autrement ne peut pas être ouverte ou ne peut pas être lue, l'offre sera évaluée sans cette partie de l'Offre. Les offrants ne seront pas autorisés à soumettre des pièces jointes de substitution pour remplacer celles qui sont corrompues ou vides ou soumises dans un format non approuvé.

2. Modification à la SECTION 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION

INSÉRER :

SECTION 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION

Les offres seront évaluées conformément aux exigences de la sollicitation.

Il y a plusieurs étapes dans le processus d'évaluation qui sont décrites ici. Même si l'évaluation et la sélection seront effectuées par étapes, le fait que le Canada soit passé à une étape ultérieure ne signifie pas qu'il a déterminé de façon concluante que l'offrant a réussi toutes les étapes précédentes. Le Canada peut effectuer des étapes appartenant à l'évaluation en parallèle.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres. Tous les membres de l'équipe d'évaluation ne participeront pas nécessairement à tous les aspects de l'évaluation.

INSÉRER :

4.1. Procédures d'évaluation – Processus de présélection

Le processus de présélection applique des critères fondés sur des preuves qui seront évalués et notés à l'aide d'un processus divisé en deux parties comme suit :

Partie A – Certification et exigences obligatoires : Les FÉO sont priés de répondre par écrit à un ensemble de certifications requises et d'exigences obligatoires.

Les réponses des FÉO doivent être conformes aux certifications (tableau 1) et répondre aux exigences obligatoires (tableau 2).

Les réponses des FÉO qui ne sont pas conformes aux certifications et qui satisfont aux exigences obligatoires recevront un retour d'information et une possibilité de corriger leur réponse pour toute certification non satisfaite ou exigence obligatoire.



Seules les réponses des FÉO qui sont conformes aux certifications et aux exigences obligatoires seront invitées à passer à la partie B, où les Critères notés - Réponses écrites (tableau 3) fournis seront évalués.

Partie B – Critères notés écrits et session virtuelle interactive: les FÉO sont priés de répondre par écrit au Tableau 3 : Critères cotés écrits avec leur réponse à la Partie A. Les réponses des FÉO seront évaluées et les FÉO seront invitées à une session interactive virtuelle de 120 minutes afin de démontrer leur capacité à répondre aux critères cotés conformément au tableau 4 : Critères notés de la session virtuelle.

INSÉRER :

4.2 Base de sélection – processus de présélection

Pour être déclarée conforme, une réponse d'un offrant FÉO d'une solution doit :

- a) se conformer à toutes les exigences de la demande de soumissions ; et
- b) se conformer aux certifications et satisfaire aux exigences obligatoires (Partie A).

Les réponses d'un offrant FÉO d'une solution ne répondant pas aux critères (a) et (b) seront déclarées non conformes.

4.2.1 Classement

Les réponses d'un FÉO solution déclarées conformes seront classées par ordre des notes les plus élevées en fonction de la somme de la partie B - Réponse notée écrite (tableau 3) et de la session interactive virtuelle (tableau 4).

INSÉRER :

4.3 Avis de sélection – Solutions préqualifiées

Le Canada invitera les huit (8) offrants FÉO de solutions préqualifiées s'étant les mieux classés, qui sont conformes avec les exigences procédurales obligatoires et les critères d'évaluation décrits ici afin de mettre en œuvre une démonstration, à moins que les conditions suivantes ne soient remplies :

- si 6 solutions pré-qualifiées ou moins sont conformes ; ou
- si 4 solutions pré-qualifiées ou plus ont obtenu une note totale de 44 points ou plus sur les 63 points disponibles.

Si l'une ou l'autre des conditions est remplie, le Canada procédera directement à la validation du concept. Avant de finaliser la version finale de la SPDOC - Solutions préqualifiées, le Canada retirera l'étape de démonstration du processus d'évaluation trouvée dans la SPDOC - Initiale numéro CSS0924221B, étape 6B: Démonstration - ÉL/FÉO. Les quatre (4) réponses des FÉO solution les mieux classées seront avisées (avis de sélection) de l'intention du Canada d'attribuer des offres à commandes pour la preuve de concept de leur solution.

Par exemple:

- Scénario 1 : Si le Canada ne reçoit que 3 soumissions conformes, le Canada procédera directement à la preuve de concept.
- Scénario 2 : Si le Canada reçoit 7 soumissions conformes et que 5 d'entre elles obtiennent une note supérieure à 44 points, le Canada procédera directement à la preuve de concept.
- Scénario 3 : Si le Canada reçoit 10 soumissions conformes et que seulement 3 d'entre elles obtiennent une note de 44 ou plus, alors le Canada classera les solutions pré-qualifiées en



fonction de leurs notes et les huit meilleurs FÉO de solutions préqualifiées seront invités à l'étape de démonstration.

4.3.1 Bri d'égalité

Advenant le cas où le Canada procède directement à la preuve de concept, les quatre (4) solutions préqualifiées conformes les mieux classés seront recommandés pour l'attribution d'une offre à commandes pour la preuve de concept, à condition que la deuxième offre préqualifiée conforme la mieux classée ne soit pas à (+/- 1 %) de l'offre préqualifiée conforme la mieux classée. Dans le cas où la deuxième offre préqualifiée conforme la mieux classée se situe à (+/- 1 %) de l'offre préqualifiée conforme la mieux classée, celles-ci seront classées par ordre décroissant en suivant les étapes suivantes :

- Étape 1 : Les points obtenus pour les critères notés écrits (tableau 3) *WR1 : Déploiement SSI sur place et basé sur l'infonuagique* seront utilisés pour classer les FÉO solution qui sont à égalité à partir de la note la plus élevée à la note la plus basse.
- Étape 2 : Les points obtenus pour les critères notés écrits (tableau 3) *WR2 : État de préparation au déploiement : Processus d'évaluation du CCCS* seront utilisés afin de classer les offres subséquentes qui sont à égalité à partir de la note la plus élevée à la note la plus basse.
- Étape 3 : Les points obtenus pour les critères notés écrits (tableau 3) *WR3 : État de préparation de la sécurité* seront utilisés pour classer les offres subséquentes qui sont à égalité à partir de la note la plus élevée à la note la plus basse.
- Étape 4 : Les points obtenus pour les critères notés écrits (tableau 3) *WR5 : résidence des données* seront utilisés pour classer les offres subséquentes qui sont à égalité à partir de la note la plus élevée à la note la plus basse.

3. Modification afin d'ajouter l'annexe A – Invitation à qualifier les solutions – Tableaux de présélection

Annexe A - Invitation à qualifier les Solutions – Tableaux de présélection

Les FÉO doivent fournir leurs réponses écrites pour la présélection en utilisant les tableaux 1, 2 et 3 ci-dessous en faisant référence aux preuves à l'appui se trouvant en pièces jointes, le cas échéant.

La réponse écrite doit inclure les éléments suivants :

- Réponse à la partie A – Attestations et exigences obligatoires : Tableaux 1, 2 et pièces jointes (1 copie électronique en format PDF)
- Réponse à la partie B - Réponse écrite notée et session interactive virtuelle : tableau 3 uniquement et pièces jointes (1 copie électronique au format PDF)

Partie A – Certifications et critères obligatoires

Certifications



Les certifications suivantes doivent être soumises dans le cadre de la partie A du processus de présélection en remplissant le tableau ci-dessous avec la signature, le nom et le titre d'une personne autorisée à signer au nom du FÉO solution.

Tableau 1 : Certifications

Certifications	Auto-évaluation		Signature Nom et titre de la person autorisé à signé pour le FÉO solution proposée
	Satisfait	Non satisfait	
<p>C1 : Certification du fabricant d'équipement d'origine (FÉO) Je certifie que je suis le FÉO solution SSI proposée.</p> <p>La définition de FÉO est la suivante : l'entreprise qui fabrique les produits (le fabricant "d'origine").</p>			
<p>C2 : Certification de la solution SaaS Je certifie que la solution CBSS proposée est une solution Software as a Service (SaaS).</p> <p><i>La définition de SaaS est la suivante : Une SaaS est un modèle de distribution de logiciel dans lequel le logiciel détenu, hébergé et géré à distance par un seul fournisseur. Le fournisseur fournit un service logiciel basé sur un ensemble de définitions de code et de données communes qui est consommé à partir de l'internet dans un modèle un-à-plusieurs par tous les clients sous contrat à tout moment sur une base de paiement à l'utilisation ou sous forme d'abonnement basé sur des mesures d'utilisation.</i></p>			
<p>C3 : Certification de conformité des cas d'utilisation SSI Je certifie que la solution CBSS proposée peut répondre aux cas d'utilisation <u>définis dans le document SPDOC, pièce jointe A - Énoncé du défi.</u></p> <p>Les titres de chaque cas d'utilisation sont fournis ci-dessous pour plus de facilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cas d'utilisation 1a : Utilisateur mobile (appareil géré) accédant à des services basés sur le cloud• Cas d'utilisation 1b : Utilisateur mobile (appareil géré) accédant aux services GC sur site (EDC)• Cas d'utilisation 2a : Utilisateur mobile (appareil non géré par GC) accédant aux services infonuagiques• Cas d'utilisation 2b : Utilisateur mobile (appareil non géré par le GC) accédant aux services sur place (EDC) du GC• Cas d'utilisation 3a : Utilisateur BYOD accédant à des services basés sur le cloud• Cas d'utilisation 3b : Utilisateur BYOD accédant aux services GC sur site (EDC)• Cas d'utilisation 4a : accès des utilisateurs à l'Internet des objets (IoT)/aux appareils scientifiques via Internet• Cas d'utilisation 4b : les appareils IoT/scientifiques accèdent à d'autres appareils ou systèmes IoT/scientifiques via Internet			



Certifications	Auto-évaluation		Signature Nom et titre de la person autorisée à signé pour le FÉO solution proposée
	Satisfait	Non satisfait	
<ul style="list-style-type: none"> • Cas d'utilisation 5a : Utilisateur externe utilisant un appareil non géré par le GC ou BYOD accédant aux services infonuagiques du GC • Cas d'utilisation 5b : Utilisateur externe utilisant un appareil non géré par GC ou BYOD accédant aux services GC sur site (EDC) • Cas d'utilisation 6a : Utilisateur (appareil géré) sur un site distant du GC accédant aux services infonuagiques • Cas d'utilisation 6b : Utilisateur (appareil géré) sur un site distant du GC accédant aux services du GC sur site (EDC) • Cas d'utilisation 7 : Utilisateur avec un appareil géré sur un site distant du GC accédant aux services infonuagiques via Internet et aux services du GC sur site (EDC) via un hub régional 			
<p>C4 : Certification de gestion multi-locataires</p> <p>Je certifie que la solution SSI proposée fournit une gestion multi-locataires pour permettre aux administrateurs du GC de différentes organisations de gérer, de générer des rapports personnalisés et d'administrer des parties spécifiques de la solution dans leur domaine autorisé, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'administrateur 1 peut gérer, administrer et générer des modèles de rapports personnalisés pour le locataire 1. • L'administrateur 1 ne peut pas gérer, administrer ou générer des rapports modèles et personnalisés pour le locataire 2. • L'administrateur 2 peut gérer, administrer et générer des modèles de rapports personnalisés pour le locataire 2. • L'administrateur 2 ne peut pas gérer, administrer ou générer des modèles de rapports personnalisés pour le locataire 1. • L'administrateur 3 peut gérer, administrer et générer des modèles de rapports personnalisés pour les locataires 1, 2 et le service dans son ensemble. <p>Définitions liées à la gestion multi-locataires : Dans le contexte du processus de présélection du SSI, plusieurs domaines, ou multi-locataire désignent un mode de fonctionnement d'un logiciel où plusieurs instances indépendantes d'une ou plusieurs fonctions, fonctionnalités, applications et /ou les communications réseau et les transactions réseau qui fonctionnent dans un serveur ou un appareil partagé. Les instances (locataires) sont logiquement isolées, mais physiquement intégrées. Le degré d'isolement logique doit être complet, mais le degré d'intégration physique variera.</p>			



Critères Obligatoires

La réponse par écrit aux critères obligatoires suivants doit être soumise dans le cadre de la partie A du processus de présélection en soumettant le tableau ci-dessous, complété avec une auto-évaluation et une référence à l'endroit où se trouve la preuve justificative dans la réponse écrite. Les preuves peuvent inclure :

- Captures d'écran de la solution utilisée
- Extraits des spécifications techniques ou de la documentation du produit
- Manuel du produit
- Schémas d'architecture et de conception du système

Les critères obligatoires suivants doivent être satisfaits.

Table 2: Critères obligatoires

Critères obligatoires	Auto-évaluation		Référence
	Satisfait	Non satisfait	
<p>M1 – Services de sécurité périmétrique infonuagique La solution doit fournir des services de sécurité périmétrique infonuagique. Le FÉO solution proposé doit démontrer que les solutions SSI fournissent la liste suivante de services de sécurité périmétrique :</p> <p>a) Pare-feu de nouvelle génération (NGFW) décrit comme un pare-feu de couche 4 à 7 qui autorise et refuse l'accès en fonction des adresses IP, des ports, des protocoles, de l'application, de l'identité, des groupes et des emplacements</p> <p>b) Secure Web Gateway (SWG) décrit comme le filtrage des logiciels malveillants et des logiciels malveillants du trafic Internet initié par l'utilisateur et applique la conformité à la politique pour le trafic Web, et empêche l'accès aux sites Web inacceptables et illégaux et aux sites Web connus pour contenir des menaces malveillantes et des virus</p> <p>c) Système de détection et de prévention des intrusions (IDPS) pour analyser le trafic décrypté des tentatives d'intrusion et bloquer les intrusions ;</p> <p>d) Advanced Threat Detection (ATD) qui identifie et bloque les logiciels malveillants intégrés dans les fichiers en transit et les fichiers contenant des logiciels malveillants, protégeant contre les menaces actuelles et nouvelles. La solution évalue et détermine les menaces avancées progressives et hautement sophistiquées en inspectant le contenu des fichiers applicables ;</p> <p>e) Inspection SSL/TLS (Secure Sockets Layer, Transport Layer Security) qui déchiffre et inspecte le trafic SSL et TLS à la recherche</p>			



Critères obligatoires	Auto-évaluation		Référence
	Satisfait	Non satisfait	
de menaces, protégeant SPC contre les tentatives d'utilisation de code malveillant caché dans les flux de trafic chiffrés ; et f) Inspection SSH qui reconnaît les transferts de fichiers via SCP et SFTP, à inspecter par d'autres services de sécurité.			
<p>M2 - Capacité de mesure de l'expérience utilisateur La solution doit fournir une capacité de mesure historique de l'expérience utilisateur qui rend compte de l'expérience utilisateur et des tendances à l'aide d'une échelle d'évaluation.</p> <p>Une échelle d'évaluation est définie comme une échelle qualitative qui mesure l'expérience des utilisateurs de mauvaise à élever.</p> <p>Le FÉO solution proposée doit démontrer la capacité de mesure de l'expérience utilisateur sous la forme de captures d'écran d'un tableau de bord ou d'un rapport qui inclut l'historique de l'expérience utilisateur et les tendances.</p>			

Partie B – Réponse écrite notée par points et session virtuelle interactive

Réponse écrite notée par points

La réponse par écrit aux critères obligatoires suivants doit être soumise dans le cadre de la partie A du processus de présélection en soumettant le tableau ci-dessous, complété avec une auto-évaluation et une référence à l'endroit où se trouve la preuve justificative dans la réponse écrite. Les preuves peuvent inclure :

- Captures d'écran de la solution utilisée
- Extraits des spécifications techniques ou de la documentation du produit
- Manuel du produit
- Schémas d'architecture et de conception du système
- Copie des certifications

Tableau 3: Réponse écrite notée par points

Réponse écrite notée par points	Attribution des points	Référence
	Note maximale = 43 points	
	Auto-évaluation	
<p>WR1 : Déploiement SSI sur site et basé sur l'infonuagique (3 points) Le FÉO solution doit fournir la preuve que la solution SSI proposée est capable de déployer une instance de la solution dans un emplacement physique déterminé par le Gouvernement du Canada (GC), comme un centre de données d'entreprise (EDC) du GC, géré par une plate-forme centralisée de gestion SSI qui gère à la fois les déploiements SSI sur site et dans un environnement SSI basé sur l'infonuagique.</p>	<p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La preuve de cette capacité est démontrée = 3 points 	



Réponse écrite notée par points	Attribution des points Note maximale = 43 points	Référence
	Auto-évaluation	
<p>Le FÉO solution doit fournir des extraits des spécifications techniques du produit pour confirmer que la solution proposée peut être entièrement mise en œuvre dans un centre de données.</p>	<ul style="list-style-type: none">• La preuve de la capacité n'est pas suffisamment démontrée = 0 point <p>Auto-évaluation :</p>	
<p>WR2 : Préparation au déploiement : processus d'évaluation du CCCS (10 points)</p> <p>Le FÉO solution doit fournir la preuve que la solution SSI proposée a terminé ou est en train de terminer le processus d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information (TI) du fournisseur de services infonuagiques (CSP) du Centre canadien pour la cybersécurité (CCCS). (ITSM.50.100) (https://cyber.gc.ca/fr/orientation/processus-devaluation-de-la-securite-des-technologies-de-linformation-sappliant-aux)</p> <p>Le FÉO solution doit fournir une documentation du CCCS sous la forme d'une lettre, d'un courriel ou d'un rapport confirmant que le processus est terminé ou en cours.</p>	<p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• La preuve est démontrée = 10 points• La preuve n'est pas démontrée = 0 point <p>Auto-évaluation :</p>	



Réponse écrite notée par points	Attribution des points Note maximale = 43 points	Référence
	Auto-évaluation	
<p>R3 : Préparation à la sécurité (jusqu'à 10 points)</p> <p>Le FÉO solution doit fournir la preuve que la solution SSI proposée est en cours ou a obtenu les certifications d'un tiers partie indépendant répertoriées ci-dessous.</p> <p>Le FÉO solution doit fournir la documentation de certification ou la confirmation du tiers que la certification est en cours pour chacun des éléments suivants.</p> <ul style="list-style-type: none">(a) ISO/IEC 27001:2013 Technologies de l'information -- Techniques de sécurité -- Systèmes de gestion de la sécurité de l'information – Certification obtenue par un organisme de certification accrédité.(b) ISO/IEC 27017:2015 Technologies de l'information -- Techniques de sécurité -- Code de pratique pour les contrôles de la sécurité de l'information basé sur ISO/IEC 27002 pour les services cloud réalisé par un organisme de certification accrédité.(c) ISO/IEC 27018:2014 Technologies de l'information -- Techniques de sécurité -- Code de pratique pour la protection des informations personnelles identifiables (PII) dans les nuages publics agissant en tant que processeurs de PII – Certification obtenue par un organisme de certification accrédité(d) AICPA Service Organization Control (SOC) 2 Type II Audit Report 2 Type II pour les principes de confiance en matière de sécurité, de disponibilité, d'intégrité du traitement et de confidentialité - émis par un expert-comptable indépendant.	<p>Pour (a), (b) et (c), les points seront attribués comme suit pour chaque certification :</p> <ul style="list-style-type: none">• Avoir actuellement la certification = 2 points• Actuellement dans le processus de certification, mais pas terminé = 1 points• Non certifié et pas actuellement en cours de certification = 0 point <p>Auto-évaluation :</p> <p>Pour (d), les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Avoir actuellement la certification = 4 points• Actuellement dans le processus de certification, mais pas terminé = 2 points• Non certifié et pas actuellement en cours de certification = 0 point <p>Auto-évaluation :</p>	
<p>WR4 : Intégration de la sécurité des terminaux (jusqu'à 3 points)</p> <p>Le FÉO solution doit fournir la preuve que la solution peut automatiser les réponses aux menaces qui ont été identifiées par l'un des trois produits de sécurité des terminaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) McAfeeb) Windows Defenderc) Cisco AMP pour les terminauxd) CrowdStrike Falcone) Trend Microf) SentinelOneg) Sophos <p>Les termes automatiser, automatiquement et automatique font référence à un processus ou à un événement qui se déroule sans aucune intervention humaine.</p>	<p>Les soumissionnaires sélectionnent et fournissent jusqu'à trois des sept produits énumérés. Pour chaque des trois ,les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• La capacité est démontrée = 1 point• La capacité n'est pas démontrée = 0 point <p>Auto-évaluation :</p>	



Réponse écrite notée par points	Attribution des points Note maximale = 43 points	Référence
	Auto-évaluation	
Le FÉO solution doit fournir de la documentation comme des références aux manuels des produits et des captures des écrans de configuration de la solution pour confirmer que la solution proposée répond à cette exigence.		
<p>WR5 : Résidence des données (jusqu'à 10 points)</p> <p>Le FÉO solution doit fournir la preuve que la solution SSI est déployable dans un environnement où les données et les plans de contrôle de la solution résident au Canada.</p> <p>Le FÉO solution doit fournir une documentation confirmant que la solution satisfait à cette exigence.</p>	<p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le critère est démontré = 10 points• Le critère n'est pas démontré = 0 points <p>Auto-évaluation :</p>	
<p>WR6 : Capacité d'isolation du navigateur distant (IND) (jusqu'à 4 points)</p> <p>Le FÉO solution doit démontrer que la capacité IND de la solution peut autoriser ou refuser:</p> <ol style="list-style-type: none">les téléchargements de fichiers;les téléchargements de fichiers;les captures d'écran; etle copier-coller de toute information affichée. <p>La capacité d'isolation du navigateur distant est défini comme une capacité IND native qui permet à l'activité de navigation Web d'un utilisateur d'être exécutée sur un serveur distant dans un environnement isolé, plutôt que sur l'ordinateur de l'utilisateur. RBI est hébergé dans l'environnement infonuagique des FÉO de solution SSI, protégeant les ordinateurs des utilisateurs contre les menaces Web, contenant les menaces pour l'environnement isolé.</p> <p>Le FÉO solution doit fournir des extraits des spécifications techniques du produit, des manuels du produit ou des captures d'écran pour confirmer que la solution proposée répond à la capacité IND.</p>	<p>Pour chaque capacité répertoriée, des points seront attribués comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none">• La capacité est démontrée = 1 point• La capacité n'est pas démontrée = 0 point <p>Auto-évaluation :</p>	
<p>WR7 : accès à une application non Web (jusqu'à 3 points)</p> <p>Le FÉO solution doit démontrer la capacité de la solution à fournir un accès sécurisé aux applications non Web pour les utilisateurs mobiles qui utilisent un appareil BYOD sans logiciel client CSS installé, via les fonctionnalités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">protocole de bureau à distance (RDP);Secure Shell (SSH) ; etmontage du système de fichiers à distance comme Server Message Block (SMB).	<p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• La fonctionnalité est démontrée = 1 point• La fonctionnalité n'est pas démontrée = 0 point <p>Auto-évaluation :</p>	



Réponse écrite notée par points	Attribution des points	Référence
	Note maximale = 43 points	
Auto-évaluation		
Un application non basée sur le Web est un application accessible sans l'utilisation d'un navigateur Web et généralement exécutée sur l'ordinateur d'un utilisateur.		

Critères cotés par points pour la session virtuelle interactive

Les FÉO de solution qui ont satisfait aux certifications et aux exigences obligatoires seront invités à une session virtuelle interactive de 120 minutes. Les critères cotés doivent être démontrés à l'aide de la solution réelle, soit dans un environnement de production ou de démonstration, en utilisant les mêmes versions logicielles que la solution de production.

Tableau 3 : Critères cotés par points – Session virtuelle interactive

Note maximale = 20 Points	
IR1	<p>Expérience utilisateur - Mesures de latence (jusqu'à 6 points)</p> <p>Le FÉO solution doit fournir la preuve que la solution est capable de fournir des mesures de latence saut par saut.</p> <p>Les preuves suivantes doivent être démontrées :</p> <ul style="list-style-type: none">• la latence de tous les sauts, incluant tous les sauts sur Internet du point de terminaison de l'utilisateur à la destination. <p>Les points seront attribués comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none">• La preuve est démontrée = 6 points• La preuve est partiellement démontrée (ne montrant pas tous les sauts ni la latence) = 3 points• La preuve n'est pas démontrée = 0 point
IR2	<p>Expérience utilisateur - Temps de réponse de l'application (2 points)</p> <p>Le FÉO solution doit fournir la preuve que la solution peut déterminer la disponibilité et le temps de réponse des applications publiques et privées de destination afin de déterminer si l'application est responsable de la mauvaise expérience utilisateur.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• La capacité est démontrée = 2 points• La capacité n'est pas démontrée = 0 point
IR3	<p>Courtier de sécurité d'accès au cloud (CNSA) (3 points)</p> <p>Le FÉO solution doit fournir la preuve que la solution dispose d'une capacité CASB native qui inclut:</p> <ol style="list-style-type: none">a) Prévention de la perte de données (DLP) ;b) Analyse du comportement des utilisateurs et des entités (UEBA) ;c) Conformité aux réglementations et aux politiques gouvernementales ; et



Note maximale = 20 Points	
	<p>d) Détection des menaces.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les quatre capacités énumérées sont démontrées = 3 points• Trois ou moins des capacités répertoriées ne sont pas démontrées = 0 point
IR4	<p>Gestion de la posture de sécurité infonuagique (PSI) (jusqu'à 3 points)</p> <p>Le FÉO solution doit fournir la preuve que la solution dispose d'une fonctionnalité PSI native qui :</p> <ol style="list-style-type: none">a) surveille, évalue et valide la conformité à la sécurité et les violations réglementaires dans les environnements IaaS et PaaS ; etb) notifie les administrateurs et fournit des rapports sur la non-conformité à la politique de sécurité, les erreurs de configuration et les violations de la réglementation et automatise leur correction. <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les deux capacités listées sont démontrées = 3 points• Une ou moins des capacités sont démontrées = 0 points
IR5	<p>Gestion de la posture de sécurité SaaS (GPSS) (jusqu'à 3 points)</p> <p>La solution doit fournir la preuve que la solution dispose d'une fonctionnalité SSPM native qui :</p> <ol style="list-style-type: none">a) surveille et détecte les paramètres qui introduisent des risques de sécurité dans les environnements SaaS ;b) fournir des alertes en cas de mauvaise configuration ; etc) automatise ou fournit une correction guidée pour résoudre les risques. <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les trois capacités listées sont démontrées = 3 points• Deux ou moins des capacités répertoriées ne sont pas démontrées = 0 point
IR6	<p>Découverte automatique des applications (3 points)</p> <p>Le FÉO solution doit démontrer la capacité de la solution à :</p> <ol style="list-style-type: none">a) découvrir, identifier et afficher automatiquement les applications à l'intérieur de l'interface de gestion du SSI qui sont demandées et consultées par les utilisateurs ou appareils SSI, sans avoir à importer de registre ; etb) permettre aux administrateurs SSI d'appliquer directement des politiques d'accès à ces applications via l'interface de gestion du SSI après que l'application a été automatiquement découverte et identifiée. <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les deux capacités listées sont démontrées = 3 points• Une ou moins des capacités répertoriées ne sont pas démontrées = 0 point